

Fiche technique

AUDIENZ®

Insecticide à large spectre pour l'arboriculture, les cultures de baies, la viticulture, les cultures maraîchères, l'horticulture et les grandes cultures

Matière active: 480 g/l Spinosad

Formulation: suspension concentrée (SC)

le film de pulvérisation contre une dégradation rapide par les rayons UV).

- Ne pas sous-doser

EMPLOI:

GRANDES CULTURES:

Pomme de terre: 0,05 l/ha (50 ml/ha)
doryphore

Maximum 2 traitements par culture et par an.

Combat tous les stades larvaires et adultes.

Délai d'attente: 3 semaines.

Si de nouveaux doryphores arrivent des parcelles voisines et/ou si la pression est très élevée, un traitement de suivi est nécessaire. Il faut - dans le sens de la gestion des résistances - poursuivre le traitement avec un insecticide d'un autre groupe de matières actives.

Les points suivants doivent être respectés lors de l'application d'Audienz contre le doryphore :

- Quantité de bouillie adaptée au volume du feuillage. Tous les étages de feuilles doivent être en contact avec la bouillie (350-500 l/ha).
- Audienz vit surtout de son effet de prédation. L'application est dirigée contre les larves (dévorantes). Les traitements devraient, dans la mesure du possible, être effectués aux premiers stades de développement des larves. Les adultes sont également touchés, il n'y a pas d'effet sur les œufs.
- Lors des journées chaudes et ensoleillées, il est préférable d'appliquer le produit tard dans la soirée. Ne pas appliquer à la chaleur de midi. → Retarder la dégradation de la substance active par les rayons UV et optimiser la durée d'action
- Ajouter un agent mouillant, de préférence Heliosol (les terpènes peuvent protéger partiellement

Colza: 0,2 l/ha
méligèthe

Maximum 1 application avant la floraison.

Si deux traitements sont nécessaires en raison d'une forte densité de méligèthe, nous recommandons d'effectuer la première application avec Audienz et la deuxième avec Pistol.

Blé, seigle, triticales: 0,1 l/ha
criocère des céréales

Max. 1 application dès le stade quand la dernière feuille est juste visible jusqu'à début floraison (BBCH 37-61). Toujours en mélange avec 0,8 l/ha Heliosol ou 0,1-0,2 l/ha Break-Thru. Application au stade 51-61 (BBCH). Délai d'attente: 6 semaines.

Maïs: 0,2 l/ha
pyrale du maïs

Maximum une application au point culminant du vol des lépidoptères. Délai d'attente: 3 semaines. En production PER, une autorisation spéciale est nécessaire.

Trèfle pour la production de semence: 0,2 l/ha
apion du trèfle

1 application au maximum par année pour lutter contre les coléoptères adultes. Appliquer au plus tard 7 jours avant la floraison. Délai d'attente: 3 semaines.

Indication: Les indications pour l'utilisation de Audienz en grandes cultures ne sont pas répertoriées dans la «Liste des intrants pour l'agriculture biologique en Suisse». Audienz ne peut donc pas être utilisé en production biologique dans les grandes cultures (Pommes de terre, colza, céréales, maïs, trèfle pour la production de semences).



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

CULTURES MARAÎCHÈRES:

Aubergine: **0,03-0,04%** (0,3-0,4 l/ha)
thrips
noctuelle

0,005% (50 ml/ha)
doryphore

Délai d'attente: 1 semaine en plein champ, 3 jours en serre.

Aubergine, Tomate: 0,03% (0,3 l/ha)

Teigne de la tomate
(*Tuta absoluta*)

Applications en serre et en plein champ. Délai d'attente: 7 jours en plein champ; 3 jours en serre.

Poivron, tomate, concombre:

0,03-0,04% (0,3-0,4 l/ha)
thrips
noctuelle

Applications en serre et en plein champ. Délai d'attente: 7 jours en plein champ; 3 jours en serre.

Concombre (serre):

0,2 l/ha
mouches mineuses

Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). 3 traitements au maximum par culture. Délai d'attente: 3 jours.

Poivron, tomate: 0,04-0,08% (0,4-0,8 l/ha)
mouche mineuse

Applications en serre et en plein champ. Délai d'attente: 7 jours en plein champ; 3 jours en serre.

Poivron (serre): 0,2 l/ha

tigne de la tomate

Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). 3 traitements au maximum par culture. Délai d'attente: 1 jour.

Choux: **0,02-0,04%** (0,2-0,4 l/ha)
noctuelle du chou
teigne des crucifères
piéride du chou et de la rave
cécidomyie du chou
altises
mineuse du colza
mélégèthe des crucifères

Contre noctuelle du chou doser à 0,03 % sur les stades larvaires L1-L3. Contre la mineuse du colza, toujours doser à 0,4 l/ha. Pour lutter contre le mélégèthe 0,2 l/ha. Délai d'attente: 1 semaine.

Choux: **12-20 ml par 1000 plantes**
mouche du chou

Pour les traitements par arrosage de jeunes plants, un traitement par culture au maximum.

Recommandation pour arroser des caisses de plants sur cubes de tourbe pressée de 4 cm. Une caisse avec 150 jeunes plants est arrosée avec 0,5 l de bouillie. Le dosage se monte à 12 ml par 1000 plantes ou 1,8 ml par caisse de plants. Ce qui représente un dosage de 0,36%.

Recommandation pour arroser des caisses de jeunes plants Spidi. Une caisse avec 280 jeunes plants est arrosée avec 0,5 l de bouillie. Le dosage est de 12 ml par 1'000 plantes ou 3,36 ml par caisse de plants. ce qui représente un dosage de 0,67%.

Recommandation pour traitement par arrosage après la plantation en plein air. Le dosage se monte à 20 ml par 1'000 plantes. Ce qui correspond en présence de 40'000-60'000 plantes par ha à un dosage de 0,8-1,2 l/ha. **AUDIENZ** doit être appliqué par arrosage après la plantation en plein air avec beaucoup d'eau.

Choux pommés, chou de Bruxelles (plein air):

0,2 l/ha
thrips

Application: à partir du début de l'attaque. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). 4 traitements au maximum par culture avec un intervalle d'au moins 10 jours. Délai d'attente: 3 jours.

Fines herbes: **0,2 l/ha**

noctuelle
chrysomélidés
thrips
mouche mineuse

Applications en serre et en plein champ. Maximum 3 applications dans un intervalle de 7-10 jours.

Délai d'attente: 1 semaine

Indication thrips et mouche mineuse: Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Mâche: **0,03%** (0,3 l/ha)

mouches mineuses

Application en plein air, 2 traitements au maximum avec un intervalle de 7-10 jours. Délai d'attente : 2 semaines.



Mâche: **0,3 l/ha**
noctuelles (défoliatrices)
noctuelles terricoles ou vers gris
thrips

2 traitements par parcelle et par année au maximum. Délai d'attente: 2 semaines.

Oignon, poireau: **0,4 l/ha**
thrips
mouche mineuse

Quantité d'eau: 400-600 l/ha, toujours en mélange avec **0,2 l de Break-Thru**. Appliquer dès le début de l'attaque. Maximum 4 applications par an et parcelle. Délai d'attente: 1 semaine.

Poireau (plein air): **0,2 l/ha**
teigne du poireau

Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). 3 traitements au maximum par culture. L'ajout de **Break Thru** 0,2 l/ha est judicieux. Délai d'attente: 1 semaine.

Ciboulette: **0,2 l/ha**
thrips
mouche mineuse

Quantité d'eau: 400-600 l/ha, toujours en mélange avec **0,2 l/ha de Break-Thru**. Appliquer dès le début de l'attaque. Maximum 4 applications par an et parcelle. Délai d'attente: 1 semaine.

Ail, échalote: **0,2 l/ha**
thrips
mouches mineuses

Quantité d'eau: 400-600 l/ha, toujours en mélange avec **0,2 l/ha de Break-Thru**. Au maximum 3 traitements à l'intervalle de 7-10 jours. Délai d'attente: 1 semaine.

Épinard: **0,2-0,4 l/ha**
noctuelle terricole
noctuelle

0,2 l/ha
mouches mineuses
mouche de la betterave

Indication noctuelles: Max. 1 application par an. Délai d'attente: 1 semaine.

Indication mouche mineuse et mouche de la betterave: Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). 3 traitements au maximum par culture à intervalles de 7 jours. Délai d'attente: 1 semaine.

Maïs doux: **0,2 l/ha**
pyrale du maïs

Max. 1 application au point culminant du vol des lépidoptères. Délai d'attente: 3 semaines.

Roquette: **0,02% (0,2 l/ha)**
chenilles défoliatrices
noctuelles terricoles ou vers gris
altises

Max. 2 applications par an. Délai d'attente: 1 semaine. Indication altises: Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Radis de tous les mois (sous serre): **0,2 l/ha**
chenilles défoliatrices
mouche du chou
thrips

Maximum de 2 traitements par culture à intervalles de 7 jours. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).
Délai d'attente: 1 semaine.

**Fenouille bulbeux, céleri-pomme, céleri-
branche:** **0,2 l/ha**
chenilles défoliatrices
mouche mineuse
thrips

3 traitements au maximum par culture à intervalles de 7 jours. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).
Délai d'attente: 1 semaine.

Bette: **0,2 l/ha**
chenilles défoliatrices
mouche mineuse
mouche de la betterave

3 traitements au maximum par culture à intervalles de 7 jours. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).
Délai d'attente: 1 semaine.

Bette, épinard (plein air):
0,2 l/ha
thrips

Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Maximum 2 traitements par culture avec un intervalle de 7 jours. Délai d'attente: 1 semaine.

Salades: **0,2 l/ha**
noctuelles (défoliatrices)
noctuelles terricoles ou vers gris
thrips

Maximum 2 traitements par culture avec un inter-



valle de 7 jours. Délai d'attente: 1 semaine.

Chicorée pommée et chicorée à feuilles (plein air):

0,2 l/ha
mouches mineuses

Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Maximum 3 traitements par culture à 10 jours d'intervalle. Délai d'attente: 3 jours.

Artichaut (plein air):

0,2 l/ha
Chenilles défoliatrices

Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). 2 traitements maximum par culture. Délai d'attente: 1 semaine.

Barbarée du printemps (plein air):

0,2 l/ha
altises
mélégèthe des crucifères

2 traitements au maximum par culture avec un intervalle d'au moins 7 jours. Délai d'attente: 1 semaine.

Baby-Leaf (Brassicaceae), salades Asia (Brassicaceae)

0,2 l/ha
chenilles défoliatrices
mouches mineuses
noctuelles (défoliatrices)
noctuelles terricoles ou vers gris
thrips

Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Maximum 3 traitements par culture à un intervalle d'au moins 7 jours.

4 traitements au maximum par coupe. Délai d'attente: 3 jours.

Baby-Leaf (Brassicaceae):

0,2 l/ha
chenilles défoliatrices
mouches mineuses
thrips

Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). 3 traitements au maximum par culture avec un intervalle d'au moins 7 jours.

2 traitements au maximum par coupe.

Délai d'attente: 3 jours.

Asperge:

0,2 l/ha
criocère à douze points de l'asperge
criocère de l'asperge

Application: après la récolte. Maximum 3 traitements par année avec un intervalle de 7 jours.

Courges à peau comestible (serre):

0,2 l/ha
mouches mineuses
thrips

0,1 l/ha
chenilles défoliatrices

Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Maximum 3 traitements par culture à 10 jours d'intervalle. Délai d'attente: 3 jours.

Courges (écorce non comestible) melons, pastèque [plein air]

0,2 l/ha
chenilles défoliatrices
thrips

Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). 2 traitements maximum par culture. Délai d'attente: 3 jours.

Pois non écossés, fève (plein air):

0, 2 l/ha
chenilles défoliatrices
mouches mineuses
thrips

Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Maximum 2 traitements par an à 7 jours d'intervalle. Délai d'attente : 1 semaine.

Pourpier commun (sous serre):

0,2 l/ha
chenilles défoliatrices
mouches mineuses

Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Maximum 3 traitements par culture à 7 jours d'intervalle. Délai d'attente: 3 jours.

Cresson de jardin:

0,2 l/ha
chenilles défoliatrices
mouches mineuses
thrips

Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Maximum 3 traitements par culture à 7 jours d'intervalle. Délai d'attente: 3 jours.

Rave de Brassica rapa et B. napus (plein air):

0,2 l/ha
chenilles défoliatrices
mouche du chou

Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Maximum 3 traitements par



culture à 10 jours d'intervalle. Délai d'attente: 3 jours.

VITICULTURE:

Dosage: **0,12 l/ha (0,015%)**
noctuelle terricole
boarmie

Appliquer aux stades B-C ou au plus tard à l'apparition des premiers symptômes.

Dosage: **0,15 l/ha (0,015%)**
pyrale de la vigne
thrips (effet accessoire)

Appliquer à l'apparition des premiers symptômes (feuilles enroulées) au stade D-H (BBCH 10-55).

Dosage: **0,15 l/ha (0,015%)**
vers de la grappe
(1^{ère} génération)

Appliquer dès que l'intensité maximale du vol est dépassée et qu'elle diminue. Ce stade correspond aux premières éclosions. Contrôler les vols des ravageurs avec les **pièges à phéromones Omya**

Dosage: **0,18 l/ha (0,015%)**
vers de la grappe
(2^{ème} génération)
Délai d'attente: 6 semaines

Appliquer entre le début des pontes (+ 5 jours) jusqu'aux premières éclosions. Les chenilles ayant déjà pénétré dans les baies ne sont plus touchées. L'application doit être effectuée dans la zone des grappes. Une couverture optimale et régulière de la zone à protéger est indispensable. Effectuer 2 applications à un intervalle de 10 à 14 jours.

Les dosages sont calculés sur une base de 800 litres d'eau par ha pour l'application au débourrement, 1'000 litres d'eau par ha en préfloraison et 1'200 litres d'eau par ha en postfloraison pour des applications ciblées dans la zone des grappes.

Dosage: **0,0067% (0,08 l/ha)**
drosophile suzukii

Ne traiter qu'en cas de présence constatée de pontes dans les grains à partir du stade BBCH 83. 3 traitements au maximum contre *Drosophila suzukii* pendant le stade 83-89 (BBCH). Intervalle de 7 jours entre les traitements. Le dosage mentionné doit s'appliquer dans la zone des grappes et se réfère à une quantité standard de bouillie de 1200 l/ha (base de calcul). Pas de traitement de raisin de table. Ne pas utiliser sur fruits qui suite à des lésions secrètent du jus. Délai d'attente: 7 jours.

ARBORICULTURE:

Pomme: **0,02% (0,32 l/ha)**
anthonome du pommier

Appliquer aux stades BBCH 52-53 (débourrement), dès le début du vol. Répéter l'application si nécessaire après 7 à 14 jours, mais au maximum deux applications.

Pomme, poire: **0,02% (0,32 l/ha)**
capua
cheimatobie

Appliquer avant ou après la floraison (BBCH 57-59 ou 69-71).

Pomme, poire: **0,02% (0,32 l/ha)**
carpocapse
petite tordeuse
capua

Appliquer à l'éclosion des larves. Contre le carpocapse, appliquer à plusieurs reprises à 10-14 jours d'intervalle. Par forte insolation, raccourcir les intervalles entre les traitements. Délai d'attente: 3 semaines.

Fruits à pépins: **0,02% (0,32 l/ha)**
punaise des fruits

Application avant ou après la floraison (BBCH 57-59 ou 69-71)

Cerisier, pruneau, prune: **0,02% (0,32 l/ha)**
cheimatobies
tordeuse de la pelure

Application avant ou après la floraison (BBCH 57-59 ou 69-71). 2 applications au maximum avec un intervalle de 7-14 jours.

Cerisier: **0,02% (0,32 l/ha)**
drosophile du cerisier

Application: stade 81-89 (BBCH).. 2 traitements par parcelle et par année au maximum. Délai d'attente: 7 Jours.

Noyer: **0,02% (0,32 l/ha)**
carpocapse

2 traitements par parcelle et par année au maximum. Traitement à l'éclosion des larves. Le traitement contre le carpocapse doit être répété après 10-14 jours. Par fort ensoleillement, raccourcir les intervalles entre les traitements.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

Pêcher / nectarine:

0,2 l/ha

tordeuse orientale du pêcher
(Laspeyresia molesta)

Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Application: post-floral. 2 traitements par parcelle et par année au maximum. 7 à 10 jours d'intervalle entre les traitements. Délai d'attente: 7 jours.

Les dosages en arboriculture se rapportent à un volume d'arbre de 10'000 m³/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

Dans les fruits à pépins, **AUDIENZ** peut être appliqué quatre fois par année et parcelle.

CULTURES DE BAIES:

Fraise: 0,02% (0,2 l/ha)

thrips
anthonome du fraisier ou du framboisier

Max 2 applications par an et par parcelle, en plein champ et sous abri. Dangereux pour les abeilles: ne peut être appliqué sur des plantes en fleur ou exsudant du miellat qu'en dehors du vol des abeilles (le soir).

Les dosages indiqués se réfèrent à un volume de bouillie de 1000 l/ha, pour des cultures aux stades pleine floraison à début maturation et avec une densité de 4 plantes/m². Délai d'attente: 3 jours.

Framboise: 0,02% (0,2 l/ha)

anthonome du fraisier et du framboisier
ver des framboises

Appliquer juste avant la floraison jusqu'au début de la floraison (BBCH 59-61). Répéter l'application après 7 jours, si nécessaire. Au maximum 2 applications par parcelle et par année. Le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.

Il n'est pas nécessaire de combattre ces deux ravageurs dans les framboises d'automne. Délai d'attente: 1 semaine.

Myrtille, espèces de Ribes:

0,02% (0,2 l/ha)

chenilles défoliatrices
tenthrèdes
cheimatobies
thrips
punaises
lepidoptères

Maximum 2 traitements par parcelle et par année. Traitements à intervalles de 7 jours. Ne pas utiliser sur fruits qui suite à des lésions secrètent du jus. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Délai d'attente: 3 jours.

Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.

Espèces de Ribes: 0,02% (0,2 l/ha)

chenilles défoliatrices
tenthrèdes
cheimatobies
thrips
punaises
lepidoptères

Maximum 2 traitements par parcelle et par année. Traitements à intervalles de 10 jours. Ne pas utiliser sur fruits qui suite à des lésions secrètent du jus. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). Délai d'attente: 3 jours.

Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.

Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.

Lutte contre la drosophile suzukii dans les cultures de baies:

Dosage: 0,02% (0,2 l/ha)

Fraise Délai d'attente: 3 jours
Stade 85-89 (BBCH)

Ne pas utiliser sur fruits qui suite à des lésions secrètent du jus. 2 traitements au maximum par culture et par année. Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Fraises remontantes: intervalle de 21 jours entre les traitements.

Framboise Délai d'attente: 3 jours
Stade 85-89 (BBCH)

2 traitements par parcelle et par année au maximum. Ne pas utiliser sur fruits qui suite à des lésions secrètent du jus. Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.

Mûre Délai d'attente: 3 jours
Stade 85-89 (BBCH)

2 traitements par parcelle et par année au maximum. Ne pas utiliser sur fruits qui suite à des lésions secrètent du jus. Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.

Espèces de Ribes Délai d'attente: 3 jours
Myrtille Stade 85-89 (BBCH)

2 traitements par parcelle et par année au maximum. Ne pas utiliser sur fruits qui suite à des lésions secrètent du jus. Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.

Grand sureau Délai d'attente: 3 jours
Stade 85-89 (BBCH)

2 traitements par parcelle et par année au maximum. Ne pas utiliser sur fruits qui suite à des lésions secrètent du jus.

Aronie noire Délai d'attente: 3 jours
Minikiwi Stade 85-89 (BBCH)

2 traitements par parcelle et par année au maximum. Ne pas utiliser sur fruits qui suite à des lésions secrètent du jus.

CULTURES ORNEMENTALES:

Buis (Buxus): 0,03-0,04% (0,3-0,4 l/ha)
pyrale du buis

Générales¹: 0,03-0,04%
thrips
larves de lépidoptères

Générales¹: 0,04-0,08%
mouches mineuses

Au moins 2 applications contre les thrips. Dans la pratique, **AUDIENZ** est très bien toléré par les plantes ornementales et ne provoque pas de taches sur le feuillage.

AUDIENZ a été testé avec succès sur les roses, chrysanthèmes, bégonias, asters, exacum, gerberas hybrides, hibiscus, impatientes (balsamine), géraniums, cyclamens, calanchoés.

¹ arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes, rosier

LUTTE CONTRE LA DROSOPHILE SUZUKII DANS LET FRUITS À NOYAUX:

En cultures de baies, en cerisiers et en viticulture, **AUDIENZ** est officiellement homologuée pour la lutte contre la drosophile suzukii. Vous trouvez des informations plus détaillées dans les sections correspondantes.

Sur la base de l'article 40 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur les produits phytosanitaires, l'OFAG a décrété qu'**AUDIENZ** peut être utilisé dans les fruits à noyaux pour lutter contre la drosophile du cerisier (*Drosophila suzukii*). **AUDIENZ** est homologué jusqu'au **31 octobre 2023** pour une utilisation limitée liées aux conditions suivantes.

Abricot, prune/pruneau, pêche/nectarine:
0,02% (0,32 l/ha)

Délai d'attente: 7 jours
Stade 83-87 (BBCH)
Max. 2 traitements par parcelle
et par année

Ne traiter qu'en présence constatée de *Drosophila suzukii* dans la parcelle ou à proximité. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10 000 m³ par ha. Ne pas utiliser sur des fruits qui suite à des lésions secrètent du jus.

Conditions générales pour l'emploi

Le produit n'a pas été testé dans les conditions pratiques suisses; l'efficacité ne peut donc pas être garantie. Le producteur doit s'assurer que la concentration limite en résidus ne soit pas dépassée au moment de la commercialisation.

LUTTE CONTRE LES PUNAISES:

Sur la base de l'article 40 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur les produits phytosanitaires, l'OFAG a décrété qu'**AUDIENZ** peut être utilisé dans les cultures suivantes pour lutter contre les punaises. **AUDIENZ** est homologué jusqu'au **31 octobre 2023** pour une utilisation limitée liées aux condi-

tions suivantes.

Fruits à pépins, fruits à noyaux:

0,02% (0,32 l/ha)

Punaises pentatomides
Délai d'attente: 3 semaines
avant ou après la floraison
(avant le BBCH 57 ou
à partir du BBCH 69)

Les produits n'ont pas été testés contre les punaises pentatomides dans les conditions pratiques suisses; l'efficacité ne peut donc pas être garantie. 2 traitements par parcelle et par année au maximum. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10 000 m³ par ha. Ne pas utiliser sur des fruits qui suite à des lésions sécrètent du jus.

Aubergine, poivron, tomate, concombre:

0,04% (0,4 l/ha)

punaises pentatomides
Délai d'attente: 3 jours

Les produits n'ont pas été testés contre les punaises pentatomides dans les conditions pratiques suisses; l'efficacité ne peut donc pas être garantie.

Fraise:

punaises des fruits
0,02 % (0,2 l/ha)
Délai d'attente: 3 jours

Ne pas utiliser sur des fruits qui suite à des lésions sécrètent du jus. Les produits n'ont pas été testés contre les punaises des fruits dans les conditions pratiques suisses; l'efficacité ne peut donc pas être garantie. 2 traitements par parcelle et par année au maximum. Fraises remontantes: intervalle de 21 jours entre les traitements. Le dosage indiqué se réfère au stade «pleine floraison» et «début de la coloration rouge des fruits», 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.

CONSEILS & CONDITIONS:

Conseils pour la pratique:

Pour une lutte efficace contre les organismes nuisibles dans le cadre de la gestion des résistances, il est préférable d'utiliser **AUDIENZ** en alternance avec des produits d'autres classes de matières actives.

Conditions générales:

AUDIENZ est dangereux pour les abeilles: il ne doit pas entrer en contact avec des plantes en fleur ou exsudant du nectar (excepté les fraises, cf. emploi fraise). Dans les framboises, en arboriculture et viticulture, les plantes (dérobées, gazon, ...) ou mauvaises herbes en fleur doivent être éliminées 1 jour avant l'application. En serre, ne traiter les plantes en fleur qu'en absence de tout insecte pollinisateur.

Pour protéger les organismes aquatiques respecter dans les tomates en plein champ et en horticulture une zone non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface.

Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter en arboriculture et en grand sureau une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

CONDITIONS DE PROTECTION POUR L'UTILISATEUR:

Pour toutes les cultures: Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection.

Lors de l'application de la bouillie dans les cultures de baies (sauf les fraises), dans l'arboriculture et la viticulture, dans les aubergines, concombres, poivrons, tomates et pour les cultures ornementales: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Travaux successifs dans les cultures de baies (sauf les fraises), l'arboriculture et la viticulture, les aubergines, concombres, poivrons, tomates, maïs sucré et pour les cultures ornementales: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.

MISCIBILITÉ:

AUDIENZ est miscible avec les fongicides de l'assortiment **Omya Agro** qui sont utilisés dans les cultures citées ci-dessus. **AUDIENZ** est également miscible avec les engrais liquides **Complezal Aminocal**, **Azolon fluide**, **Complezal P Top**, **Complezal K Max**, **Trapper Amin**, **Trapper Veg** et **Complezal Microplant**.

En cultures maraîchères, afin d'obtenir une meilleure couverture, appliquer **AUDIENZ** avec 0,1-0,2 l



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

de **Break-Thru**. En culture biologique, employer 0,2% de **Trapper Amin** ou 0,2% de **Heliosol** pour obtenir le même effet.

MODE D'ACTION:

AUDIENZ est composé de deux matières actives, **Spinosyn A** et **Spinosyn D** (ou **SpinosAD**). Le **Spinosad** est produit par un processus de fermentation d'une bactérie du sol *Saccharopolyspora spinosa* (Actinomycète). Le **Spinosad** se distingue par un nouveau mode d'action et n'a pas de résistance croisée avec les autres matières actives.

La matière active est assimilée par contact et ingestion. Le **Spinosad** est 5 à 10 x plus actif par ingestion que par contact. La vitesse d'action insecticide est comparable à celle des insecticides de synthèse. **AUDIENZ** est diffusé dans les plantes de manière translaminaire, mais non pas systémique.

AUDIENZ agit en perturbant l'activité neurologique des insectes. La matière active se fixe sur le récepteur de l'acétylcholine (nAChR) et induit un flux permanent d'ions de sodium (Na). Ce flux provoque le déchargement et une hyperactivité des neurones, puis des muscles. Les symptômes caractéristiques peuvent être des elongations musculaires, des tremblements, des mouvements d'ailes fébriles, une respiration trépidante, des mouvements de la mâchoire. L'effet est déjà important quelques heures après le traitement. Ces symptômes sont irréversibles et conduisent à la paralysie et à la mort de l'insecte.

La dégradation du **Spinosad** dans l'environnement est rapide. Elle commence par une photolyse, puis le **Spinosad** est dégradé par les microorganismes présents dans le sol.

EFFET SUR LES AUXILIAIRES :

AUDIENZ est toxique pour les bourdons pollinisateurs si ceux-ci entrent en contact direct avec la bouillie de pulvérisation. Dès que la bouillie a séché sur les végétaux, elle n'est plus toxique. Traiter **AUDIENZ** le soir, après avoir fermé les ruches. Attendre 24 heures avant d'ouvrir à nouveau les ruches.

Sur la base de nos connaissances actuelles, un lâcher d'*Aphelinus*, *Aphidius*, *Aphidoletes*, *Dacnusa*, *Diglyphus* et *Encarsia* est possible déjà 3 jours après un traitement avec **AUDIENZ**. Les acariens prédateurs (*Amblyseius* sp., *Phytoseiulus* sp., *Hypoaspis*), les chrysopes et les punaises *Orius* ne sont pas sensibles à **AUDIENZ**.

EMBALLAGES: Bouteilles de 250 ml
Bouteilles de 500 ml
Bouteilles de 3 l
Cartons de 10 x 250 ml
Cartons de 10 x 500 ml
Cartons de 4 x 3 l

DANGER –RISQUE –SÉCURITÉ

Symboles et indications de danger:

GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger:

- EUH 208 Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on.
Peut produire une réaction allergique.
EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPe 8 Dangereux pour les abeilles

Mentions de prudence:

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Coformulants à déclarer:

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on (CAS 2634-33-5)

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

® Marque enregistrée d'Omya (Schweiz) AG,
Produit de Corteva Agriscience